

VENTES A L'ENCAIN

Stouback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE

RECEVEUR

Mme A. Swanson versus Mutual Realty & Loan Corporation.

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

PAR STROUBACK & STERN

VENTE A L'ENCAIN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA BATISSE EN BRIQUES

A TROIS ETAGES.

OCCUPÉE COMME

Un magasin de Thé et de

Café, Buanderie et Ré-

sidence.

DANS UN VOISINAGE BIEN LEU-

CONNUE COMME LES-

Nos 639 et 641 rue Ste-Anne

-ET-

800 rue Royale.

Formant l'ecoleur des deux rues.

SUCCESSION DE V. E. J. LANGUILLE.

No 531-Vingt-neufième Cour Civile de

la Nouvelle-Orléans, Division A.

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

PAR DENIS & DANZIGER

VENTES A L'ENCAIN

L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégante maison en bri-

ques à trois étages

et mansarde

No 120 RUE DAUPHINE,

Admirablement adaptée pour les

affaires ou demeure,

Contigue au grand magasin

de marchandises sèches

de D. H. Holmes.

-ET-

Vis-à-vis celui de Shwartz.

Newman & Co.

-ET-

A une maison de la rue de

Canal.

Succession de Dr Charles E. Kells.

No 48,570-Cour Civile de District pour la

paroles d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

VENTES A L'ENCAIN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégante maison en bri-

ques à trois étages

et mansarde

No 120 RUE DAUPHINE,

Admirablement adaptée pour les

affaires ou demeure,

Contigue au grand magasin

de marchandises sèches

de D. H. Holmes.

-ET-

Vis-à-vis celui de Shwartz.

Newman & Co.

-ET-

A une maison de la rue de

Canal.

Succession de Dr Charles E. Kells.

No 48,570-Cour Civile de District pour la

paroles d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

PAR MACON & KERNAGHAN

VENTES A L'ENCAIN

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Placement de Choix dans

le Sixième District.

Cottage Simple, rue Milan,

Cottage Double, 631 et 633 rue

Milan, coin Laurel

Dans l'affaire de la succession de Mme Bar-

the Meyer.

Nos 63,803-Cour Civile de District pour la

paroles d'Orléans Division K.

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

PAR J. P. HECKER

ASSURANCES

ETAT DE SITUATION

DE LA

Compagnie d'Assurances

MARCHANDS,

De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900.

Primes reçues

Sur risques de feu

Sur risques de mer

Sur risques de ri-

vières

A ajouter

Soit terminés de 1899

A déduire non terminés 1900

Intérêts

Loyer

Revenu total

Déduire

Part de feu

Part de viagers

Primes remboursées

Assurances

Frais et honoraires

Commission

Dépenses de Pro-

priétés

Primes générales

Salaires

Total

Moins payées

Profit net

Dividende pour 1900

ACTIF

Billets à recevoir

Billets de circulation

De par individuels

Comptes en banque

Comptes en caisse

Comptes en dépôt

Comptes en compte

Comptes en réserve

Comptes en fonds

Comptes en titres

Comptes en valeurs

Comptes en autres

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances

SUN.

Quarante-cinquième état

Conformément aux lois de l'Etat de la Louisi-

siane et de l'Etat de la Nouvelle-Orléans

la loi du 11 décembre 1900.

Primes reçues

Sur risques de feu

Sur risques de mer

Sur risques de ri-

vières

A ajouter

Soit terminés de 1899

A déduire non terminés 1900

Intérêts

Loyer

Revenu total

Déduire

Part de feu

Part de viagers